

Agriculture : les agences de l'eau reconnaissent les bénéfices des paiements pour services environnementaux

Par E.G - le 02/03/2020 - Environnement Magazine

Lors du salon de l'agriculture, qui s'est tenu la semaine dernière au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, les agences de l'eau Seine-Normandie et Adour-Garonne, des collectivités locales de ces deux bassins, ainsi que des agriculteurs, ont présenté les premiers résultats de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux.

Les paiements pour services environnementaux ont pour objectif de « reconnaître une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité et contribue à l'atténuation des changements climatiques », rappellent les agences de l'eau Seine-Normandie et Adour-Garonne dans un communiqué commun. Les deux agences ont participé à des projets d'expérimentation de ces paiements, sur la base de trois principaux critères : la présence de prairies et la longueur des rotations culturales, la faible utilisation de pesticides et de fertilisants minéraux, ainsi que la préservation des haies, des bois et des zones humides.

« L'agence de l'eau Adour-Garonne a été la première agence de l'eau française à se lancer dès 2019 dans l'expérimentation, en partenariat avec les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, les services de l'Etat, les Chambres d'agriculture et les associations de protection de l'environnement et les collectivités locales sur 14 territoires », est-il rappelé. Un dispositif spécifique au bassin a permis d'attribuer 2,4 millions d'euros par an à 384 exploitations.

De son côté, « l'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne depuis 2018, dans le cadre d'un projet expérimental franco-britannique « Interreg », des collectivités produisant de l'eau potable comme le SERPN (syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg dans l'Eure) ou le Syndicat Caux Central (Seine-Maritime) », est-il précisé. Ces collectivités rémunèrent les agriculteurs qui réduisent les reliquats azotés sur leurs exploitations. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a également lancé un appel à manifestation d'intérêt : 15 collectivités se sont portées candidates pour construire une démarche d'aides aux agriculteurs. « Pour cela, l'agence de l'eau travaille en partenariat avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) afin de déployer une logique commune dans le bassin Seine-Normandie », précise l'agence.

Environnement Magazine. Tous droits réservés.